

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20/02/2019
COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Les points 8 et 9 ont été retirés de l'ordre du jour par Monsieur le Maire en début de séance.

1 . Désignation du secrétaire de séance

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Désigne M. SILVESTRE Stephan comme secrétaire de séance.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaieb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2018

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique - Approuve le Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Héléne DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

3 . Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 07 avril 2014.

4 . Délégation au Maire- L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Héléne DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Décide, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et afin de faciliter la gestion communale, de déléguer à Monsieur Olivier DOSNE, Maire de Joinville-le-Pont, les attributions ainsi définies :

1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° - de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal. Les tarifs sus mentionnés et en vigueur au 7 avril 2014 peuvent être réévalués par arrêté dans la limite de l'évolution cumulée, depuis la dernière modification, du dernier indice connu de prix des dépenses communales hors charges financières publié par l'AMF ;

3° - a) donne délégation au maire pour contracter les emprunts nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements inscrits au budget de la collectivité et à la sécurisation de son encours dans les conditions et les limites définies ci-après. Le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit : au 31 décembre 2013, l'encours de la dette du budget (principal+annexes) est de 9 859 964,21euros. La totalité de la dette est classé en A1 (taux simple, indice en euros). Jusqu' à la fin de la mandature, le conseil donne délégation au Maire uniquement pour la conclusion de contrats d'emprunts classé A1.

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de financement répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

b) donne délégation au Maire de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être : des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP), des contrats d'accord de taux futur (FRA), des contrats de garantie de taux plafond (CAP), des contrats de garantie des taux plancher (FLOOR) et des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR) tant sur des emprunts déjà souscrits que sur des emprunts à souscrire.

La durée des contrats de couverture ne pourra pas excéder 30 ans et en tout état de cause la durée résiduelle de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires dans la limite de 2% du montant de l'opération, objet de la couverture.

Pour ce faire, le Maire est autorisé à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers, à retenir les meilleurs offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à versées, à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée, à résilier l'opération arrêtée, à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux aliénas précédents et à signer les avenants et à lever les options contractuelles.

c) Le Maire pourra prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale dans les conditions du a) de l'article L 2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
- le montant à placer,
- la nature du produit souscrit,
- la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Cette délégation prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

4° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;

11° - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines) et de déléguer, à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;

16° - d'intenter, au nom de la commune, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, toutes actions en justice, de défendre, en toutes matières, et devant tout ordre et degré de juridiction que ce soit, la commune dans les actions intentées contre elle, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et se faire assister par tout avocat de son choix ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre ;

18° - de donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - de procéder, dans les limites fixées ci-après à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 3.500.000 €, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR – ou un taux fixe ;

21° - d'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code pouvant être exercé sur les fonds artisanaux, les fonds commerciaux et les baux commerciaux dans le périmètre approuvé par délibération n°15 du 14 octobre 2014 ;

22° - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23° - de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25°- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement permettant la réalisation de projets communaux ;

26° - de procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m² de surface de plancher ;

27° - d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

28° - d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Article 2 : Abroge la délibération n°06 du 07 avril 2014.

Article 3 : En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide qu'en cas d'empêchement du Maire au sens de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriale, la présente délégation demeure valable et continue à s'appliquer. En conséquence, les attributions déléguées au Maire en application de l'article 1^{er} ci-avant seront alors exercées, dans le cadre de l'article précité, par l'adjoint au Maire ou le Conseiller municipal remplaçant Monsieur le Maire dans l'exercice de ses fonctions.

Cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaieb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Contre : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

5 . Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Modifie les articles 2 – Convocations et 4 – Accès aux dossiers du Règlement intérieur du Conseil municipal dans le cadre de la dématérialisation de l'envoi des convocations aux séances du conseil municipal et des commissions permanentes.

Article 2 : Modifie les articles 7 – Commissions permanentes, 10 – Autres commissions (CAO, CDSP, jury de concours, CCSPL), 20 - Débat d'orientation budgétaire (DOB) et 25 – Comptes-rendus du Règlement intérieur du Conseil municipal dans le cadre de la réactualisation des réglementations en vigueur.

Article 3 : Modifie les articles 1^{er} – Périodicité des séances, 8- Fonctionnement des commissions permanentes, 15 - Accès au public et retransmission des séances, 16 – Séances à huis clos, 22 – Amendements, 23 – Votes, 27 – Locaux mis à disposition et 28 – Bulletin d'information générale du Règlement intérieur du Conseil municipal.

Article 4 : Modifie les articles 5 - Questions orales et 19 - Déroulement de la séance et débats ordinaires du Règlement intérieur du Conseil municipal par l'ajout d'une mention réglementant les conditions d'intervention d'un conseiller n'appartenant à aucun groupe.

Pour : (28)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaieb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Contre : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Abstention : (4)

Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

6 . Débat d'orientations budgétaires 2019

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaieb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article unique : Donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2019.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Contre : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

7 . Versement d'acomptes sur les subventions au titre de l'exercice 2019

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'allouer, dans le cadre du budget principal de la commune pour l'exercice 2019, les acomptes suivants sur les subventions communales pour l'exercice 2019 :

- Basket club de Joinville : 2 500,00 €
- Athlétique Club Paris Joinville : 14 500,00 €
- Racing club de Joinville : 20 000,00 €
- La crèche parentale des Petits Pinsons : 17 500,00 €

Article 2 : Décide d'allouer à l'établissement public communal Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre du budget principal de la commune pour l'exercice 2019, un acompte de 40% de la participation versée en 2018, soit 234 000 €.

8 . Vente du terrain "Maternelle Centre"- décision de déclassement du domaine public communal

Point retiré de l'ordre du jour

9 . Avenant à la promesse de vente signée avec la SCCV Joinville Club sur le terrain "Maternelle Centre"

Point retiré de l'ordre du jour

10 . Approbation de la convention de liquidation de l'OPH Joinville Habitat

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Approuve la convention de liquidation de Joinville-le-Pont Habitat-OPH entre la Ville, la Fédération des ESH et la société Logirep et autorise le le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

Pour : (27)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Contre : (5)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

11 . Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIFUREP et autorise le le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

12 . Contrat enfance jeunesse 2018-2021

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement Intérieur du Conseil 3 questions diverses des conseillers du groupe «Unie pour Joinville-le-Pont» :

Question N°1 de Monsieur Jean-François CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

La pauvreté et la précarité alimentaire gagnent du terrain y compris à Joinville-le-Pont. Pour s'en convaincre il suffit de lire les rapports des différents observatoires nationaux, et en local, de lire les statistiques du CCAS et d'écouter les principales associations joinvillaises qui font des collectes alimentaires pour les redistribuer. A Joinville, il y a de plus en plus de familles et de retraités concernés par ces inégalités.

Je rappelle que les équipes du CCAS font un travail important et répondent aux nombreuses sollicitations locales, dispensent beaucoup d'aides et sont très présentes sur le terrain.

Pour lutter contre la précarité alimentaire de nombreuses villes ont développé des épiceries solidaires et des jardins solidaires avec l'aide de bénévoles et d'associations spécialisées. Le principe de l'épicerie solidaire est le contraire d'une "formule d'assistantat". Elle vend des produits alimentaires à tout petit prix étant donné que le but est d'aider les familles et les personnes fragilisées ou qui traversent une période difficile

A ma connaissance deux associations joinvillaises distribuent de l'aide alimentaire.

Comme l'aide alimentaire est sectorisée, je vous propose d'aider les associations les distribuant à ouvrir une épicerie solidaire à Joinville-le-Pont peut-être en les aidant à trouver un local.

Réponse de Mme Chantal Durand

Monsieur le Conseiller Municipal,

Les équipes du CCAS, dont je vous remercie de saluer la qualité du travail social réalisé, déploient une activité et une créativité remarquables au profit des Joinvillais les plus fragiles, sans jamais tomber dans l'assistantat. C'est dans cet objectif que les partenariats avec les prescripteurs de l'aide sociale du territoire, et notamment avec l'Espace Départemental des Solidarités, ont été mis en place. C'est encore dans cet objectif que le nouveau règlement des aides facultatives, adopté en Conseil d'Administration du CCAS en juin 2017, a été élaboré. Il vise en effet, non seulement à lutter contre la précarité alimentaire mais encore à accompagner l'utilisateur pour l'aider à en sortir. Aussi, si l'attribution de tickets services alimentaires est automatique lors d'une première demande car il s'agit souvent d'une urgence, un travailleur social prend en charge l'utilisateur lors des demandes suivantes afin d'étudier avec lui sa situation financière, le motif de sa demande et de mettre en place tous les leviers possibles pour que la situation ne se pérennise pas.

Après avoir aidé l'unité Joinvillaise de la Croix Rouge Française à trouver le local dans lequel elle tient ses permanences de distribution alimentaire et négocié son loyer, la Ville de Joinville réfléchit depuis plusieurs années à faire bénéficier des ménages à faible budget ou en difficulté financière ponctuelle des services d'une épicerie solidaire.

Il n'est pas apparu pertinent au CCAS, porteur du projet, de solliciter pour le monter des associations réalisant de la distribution alimentaire sur la commune, ainsi que vous le suggérez, car elles n'en ont actuellement ni la compétence ni les bénévoles. En effet, l'épicerie solidaire, si elle permet bien sûr aux personnes qui y ont accès de réaliser des économies en accédant à des denrées alimentaires à prix réduit, leur permet surtout de bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement social dispensé par l'équipe de l'épicerie, en liaison avec les travailleurs sociaux qui les y ont adressés. L'accès à

l'épicerie solidaire n'est en effet pas libre, contrairement à une distribution, afin que ses bénéficiaires puissent jouir d'un véritable suivi et accompagnement visant à lutter contre l'assistanat.

Lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du CCAS qui aura lieu lors du Conseil d'Administration du 13 mars, vous verrez que ce projet va voir le jour d'ici quelques semaines en partenariat avec la Ville de Saint Maur des Fossés et l'association Terre'Anoé. Les Joinvillais sélectionnés par la commission d'admission pourront accéder aux services de l'épicerie de Saint Maur, située à 15 minutes de notre Hôtel de Ville par un bus direct, tout en restant suivis par les travailleurs sociaux du CCAS.

Le CCAS a trouvé en cette importante structure les moyens matériels et humains d'assurer, de façon partenariale et rapide, la prise en charge de ses usagers. En fonction du développement du nombre d'orientations vers Saint Maur, le CCAS pourra ultérieurement réfléchir à l'implantation d'une épicerie solidaire sur le territoire communal, mais celui-ci ne dispose pas aujourd'hui d'association capable d'offrir aux Joinvillais les mêmes services que Terre'Anoé.

Question N°2 de Monsieur Jean-François CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur Le Maire,

Le groupe Unis pour Joinville-le-Pont a publié dans le Mag'Zine deux textes sur les origines de la pollution de l'air ainsi que la principale conséquence pour nos concitoyens. Aujourd'hui la question va porter sur la pollution sonore qui gêne la vie quotidienne de nombreux Joinvillais. Pour l'essentiel c'est le bruit routier.

Le rapport de Bruit Paris de 2017 concernant Joinville-le-Pont fait état de "*3347 personnes exposées à un niveau de bruit supérieur à la valeur limite réglementaire de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden sur une période de 24H, soit 19,1% de la population*".

Le même rapport fait état de "*1642 personnes exposées à un niveau de bruit supérieur à la valeur limite réglementaire de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln sur une période de 22H à 6H du matin, soit 9,4% de la population*".

Ces données méritent qu'on s'y attarde et qu'on réfléchisse aux moyens de réduire cette nuisance qui a des conséquences sur notre santé et qui touche le cinquième de la population joinvillaise.

Le rapport de Bruit Paris de 2018 précise que la pose d'enrobés phoniques entre le 11 septembre et le 5 octobre 2017 sur le tronçon de la A4 traversant Joinville a permis, au droit du point de mesure, une diminution du bruit en moyenne de 7,5 dB(A). C'est une première tranche d'amélioration. Beaucoup reste à faire.

Quel plan d'actions comptez-vous initialiser dans les prochains mois pour réduire le nombre de joinvillais exposés à un niveau de bruit supérieur aux valeurs limites réglementaires ? Nous vous remercions de nous y associer.

Réponse de M. Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous avez raison de souligner que l'exposition au bruit a sans nul doute un impact important sur la santé des personnes qui y sont exposées. Si vous avez bien lu le Plan de Prévention du Bruit adopté en 2014 disponible sur le site de la Ville vous aurez remarqué que les sources principales de bruit sont des routes départementales, la voie ferrée et l'autoroute. L'action de la commune se trouve donc limitée à agir auprès du Conseil départemental, de la RATP et de l'Etat pour qu'ils limitent les sources de nuisances de leurs infrastructures. C'est ce que nous faisons sans relâche et je vous remercie de relever que la pose d'un enrobé acoustique sur l'autoroute à notre initiative porte ses fruits. Par ailleurs à partir du 1er janvier 2018, la Métropole du Grand Paris (MGP) exerce de nouvelles compétences en matière environnementale relatives à la pollution de l'air, au bruit, à la maîtrise de la demande énergétique. C'est donc la Métropole qui devient la cheville ouvrière en la matière et nous l'avons déjà saisi.

Question n° 3 de Monsieur Pascal de CAZENOVE du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

M. le Maire,

Les travaux actuellement en cours Quai de la Marne ont pour effet d'empêcher les riverains de circuler dans les deux sens en journée. Les accotements sont mal stabilisés et présentent des risques de chute conséquents, tant pour les personnes que pour les véhicules, hors travaux lorsqu'aucune surveillance n'est exercée.

Quels sont les dispositifs mis en place par la commune afin d'assurer la sécurité des riverains ? Une étude des risques pour la collectivité a-t-elle été entreprise ?

Réponse de M. Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller municipal,

La sécurisation de la circulation des piétons est assurée par un ensemble de dispositifs règlementaires mis en en place avec des GBA et une réduction de la vitesse, ceci afin de matérialiser les zones de circulation tant pour les véhicules que pour les piétons.

De plus un coordonnateur SPS (Sécurité protection santé) vérifie régulièrement la conformité du balisage du chantier. Enfin, nous passons régulièrement sur le chantier et remontons toutes anomalies à l'entreprise.

*

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil la question de Monsieur Michel LAVAL conseiller Municipal écologiste – non inscrit

Question de Monsieur Michel LAVAL « Non inscrit »

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil municipal du 18 octobre 2017, je vous interrogeais au nom des Ecologistes sur les modalités mises en place pour encourager les Joinvillaises et les Joinvillais à s'approprier la concertation sur la révision de notre Plan Local d'Urbanisme de Joinville-le-Pont. Je suggérais en particulier un blog dédié.

Vous ne m'avez pas suivi, affirmant que ma proposition n'était pas réalisable dans un délai et un coût raisonnable et qu'au demeurant, il était bien naturel que nos concitoyens ne s'intéressent pas à un sujet technique et sans véritable enjeu.

Le Conseil de notre Territoire « Paris Est Marne et Bois » a sur votre demande définitivement adopté le 15 octobre 2018 le projet de PLU révisé de Joinville, renonçant au passage au périmètre d'études sur l'avenue Gallieni. L'Enquête publique a été fixée entre le 18 février et le 25 mars 2019, à cheval sur les vacances scolaires d'hiver, qui vont bientôt commencer. Les avis au public ont été affichés très tardivement et « Joinville Mag' Zine » ne l'annonce même pas.

Les Joinvillais s'intéressent pourtant au PLU, et ils ont bien raison, puisque c'est ce document qui fixe le visage que prendra leur commune à moyen terme. Le 13 décembre dernier par exemple, nous avons vu la Salle des mariages remplie d'habitants de Polangis alarmés par un grand projet privé, et bien déçus d'apprendre qu'il était conforme au PLU en vigueur.

L'actualité nationale, avec notamment ses « gilets jaunes », nous montre une aspiration de nos concitoyens à être mieux écoutés, à plus de transparence, plus de démocratie réelle. Un « Grand Débat National » prétend même répondre à cette aspiration.

Je vous demande donc ce soir de préciser les modalités de l'Enquête publique. Une réunion publique est nécessaire, aura-t-elle lieu, et quand ? Elle ne saurait suffire : je réitère ma demande d'un blog dédié, réalisable très facilement à notre époque. Enfin je vous demande un référendum local réservé aux électrices et aux électeurs de Joinville sur le PLU.

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de M. Jean-Jacques Gressier

Monsieur le Conseiller,

L'EPT qui est chargée de mener cette enquête a proposé, en plus du registre d'enquête et des permanences du commissaire enquêteur, de mettre en place une adresse courriel dédiée ainsi que la dématérialisation des documents soumis à l'enquête sur le site de la Ville. Chaque joinvillais peut donc à loisir depuis chez lui consulter le dossier et envoyer un message.

*

Monsieur le MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement Intérieur du Conseil 3 questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Question n° 1 de Monsieur Bernard DUVERT, du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Le grand débat national compte à ce jour plus de 6 000 réunions sur l'ensemble du territoire français.

Dans de très nombreuses communes de notre département des débats ont été organisés avec la participation active des mairies, on en comptait 84 le 15 février dernier.

Plus proche de nous, à Nogent-sur-Marne, 6 réunions ont eu lieu, à Fontenay-sous-Bois, il s'agit de 3 réunions, à Vincennes on en dénombre 5, au Plessis-Trévisé 3.

Mais à Joinville, rien, comment expliquez-vous que notre commune passe à côté de ce grand rendez-vous démocratique ? Comptez-vous faire participer les Joinvillais au minimum à un débat d'ici le 15 mars 2019, date de fin du grand débat national ?

Réponse de M. le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Tout d'abord contrairement à ce que vous écrivez ce n'est pas « rien » à Joinville puisqu'une réunion politique organisée par La République en Marche se tient ce soir même à l'Hôtel Kyriad. Malheureusement nous siégeons ici au même moment. Une autre réunion organisée par un particulier a eu lieu rue de Paris. La Ville a mis en place un cahier de doléance et je crois savoir que la plateforme mise en place par le gouvernement est un succès. Je me réjouis que ce moment d'échange permette au gouvernement d'entendre ce que les français, particulièrement dans les territoires ruraux, vivent au quotidien. Nous verrons dans quelques mois si entendre c'est comprendre.

Question n° 2 de Madame Chantal COLIN, du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Geneviève Mathieu, est décédée le lundi 7 janvier dernier à l'âge de 99 ans. Résistante, elle a été arrêtée, interrogée durement au siège de la Gestapo à Paris et déportée à Ravensbrück, puis libérée en 1945.

Installée, avec sa famille, à Maisons-Alfort, elle a longtemps siégé au Conseil Municipal, s'impliquant dans la transmission du devoir de mémoire, et témoignant de son expérience, auprès des jeunes.

Ce fut la Dame la plus décorée de France.

Les honneurs militaires lui ont été rendus aux Invalides avant d'être inhumée dans son village des Adjots en Charente.

Notre ville pourrait-elle lui rendre hommage en donnant le nom de « Geneviève Mathieu » à un bâtiment public ou à une salle de la Mairie ? Je pense en particulier à l'Espace où sont déposées les plaques commémoratives.

Réponse de M. Jean-Marie Platet

Monsieur le Conseiller municipal,

Geneviève Mathieu est une personnalité admirable. Elle a été honorée par la république et par la ville de Maisons Alfort dans laquelle elle a passé une grande partie de sa vie. Ces hommages ont permis de rappeler son parcours et son engagement. Beaucoup d'autres personnalités ont marqué, comme Geneviève Mathieu, notre histoire. Vous comprendrez qu'on ne peut tous les honorer en baptisant un lieu ou une salle. Nous avons d'ailleurs ces dernières années réalisées ce travail de mémoire avec Aimé Césaire, Robert Deloche et plus récemment Simone Veil.

Question n° 3 de Monsieur Olivier AUBRY, du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Pouvez-vous faire le point sur les nouvelles installations de stations vélib sur la commune, à la suite de la désignation du nouvel opérateur ? Par ailleurs, beaucoup de Joinvillais n'apprécient pas le choix qui a été fait place Verdun, n'y avait-il pas un emplacement plus approprié ?

Réponse de M. Boutaïeb Kaddani

Monsieur le Conseiller municipal,

Je ne reviendrai pas ici une nouvelle fois sur le calendrier de déploiement erratique du service. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. En ce qui concerne l'implantation place de Verdun il y a sans conteste un problème sur le positionnement des bornes qui ne permettent pas une circulation normale des piétons. Nous avons donc demandé au Syndicat d'intervenir afin de modifier l'aménagement à sa charge. Je reste toutefois persuadé que la Place de Verdun, centrale pour les joinvillais et bien connectée aux réseaux de bus, est un site idéal pour accueillir cette station dont je rappelle qu'elle était plébiscitée par les joinvillais et par vous-même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

Le Secrétaire de Séance

Le MAIRE de Joinville-le Pont

Monsieur Stephan SILVESTRE

Olivier DOSNE